



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

**DÉCISION DU MAIRE N° 2024 – 461**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES COUVERTURES DU COMMISSARIAT DE LA  
POLICE NATIONALE À TAVERNY – (24MP018)**

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article L. 2123-1,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 44-2020-JU15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée et à la désignation de chacun des membres,

**Vu** la délibération n° 137-2022-JU07 du conseil municipal en date du 20 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des commissions de la commande publique (CMAPA, CAO, CDSP, CCSPL et CCF),

**Considérant** le besoin de la commune de réaliser des travaux de rénovation des couvertures du commissariat de Police Nationale à Taverny ;

**Considérant** que le montant estimatif du marché est de 215 526 € HT ;

**Considérant** en conséquence que le marché a été passé en procédure adaptée conformément aux règles régissant le code de la commande publique ;

**Considérant** que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

**1- Prix - 40%**

**2- Valeur technique - 60%**

Décomposée comme suit :

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078 - 20240710 - 2024-461 - AR

Réception en sous-préfecture le : 11 JUIL. 2024

Publication le : 11 JUIL. 2024

- Méthodologie d'intervention : 25 %
- Optimisation du planning d'exécution : 10%
- Moyens humains dédiés au marché : 15%
- Démarche environnementale envisagée sur le chantier notamment concernant la gestion des déchets, la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise : 10 %

**Considérant** que la date limite de réception des offres a été fixée au 10 juin 2024 à 17h00 ;

**Considérant** que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
6 sociétés soumissionnaires	6 offres analysées

**Considérant** l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : LA LOUISIANE ;

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le marché relatif à la réalisation de travaux de rénovation des couvertures du commissariat de Police Nationale à Taverny [24MP018], ses éventuels avenants, sont signés avec la société LA LOUISIANE, 18 rue Buzelin - 75018 PARIS, dûment représentée par Cyril VENTURINI en sa qualité de Président du Directoire pour un montant de 169 725.89€ HT.

SIRET : 326 102 613 000 22

### **Article 2 :**

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification de l'ordre de service jusqu'au parfait achèvement des travaux y compris les obligations en découlant.

### **Article 3 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2024 et suivants.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture de Pontoise et au comptable public assignataire de la Commune.

**Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



**Fait à Taverny, le 10 juillet 2024**

**Le Maire,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florence PORTELLI", is written over a horizontal blue line.

**Florence PORTELLI**